



COMMUNE

DE

DEMI-QUARTIER

HAUTE-SAVOIE

**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT
TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION
SUR LA RD 1212**

N° 2022-76

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;

Vu les articles L 2212-1, L2212-2 et L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la demande de l'entreprise « Colas France Passy – 69134 DARDILLY Cedex » en date du 22 septembre 2022 pour lui permettre de réaliser des travaux de purges de chaussée sur la Route de Sallanches – RD 1212 située en agglomération ;

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie communale à cette occasion ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

ARRETE :

Article 1 :

Durant la période du 28 septembre 2022 au 30 septembre 2022 inclus, la circulation sera alternée, se faisant par demi-chaussée sur la RD1212 située en agglomération depuis le carrefour formé par le Chemin d'Arbon jusqu'au rond-point de Casino.

Article 2 :

La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h et le dépassement interdit au niveau du chantier et le stationnement sera interdit aux poids lourds et aux véhicules légers pendant la durée du chantier.

Article 3 :

Les prescriptions mentionnées aux articles ci-dessus seront signalées à l'aide de panneaux réglementaires mis en place par l'entreprise « COLAS ».

Article 4 :

Le présent arrêté sera affiché sur place par l'entreprise et l'entreprise « COLAS ».

Article 5 :

Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

Article 6 :

Ampliation du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie, sera transmise à la brigade de Gendarmerie de Megève, aux services techniques de la commune, à l'entreprise « COLAS », à la CCPMB Transports Scolaires, au TAD Montenbus, un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 26 septembre 2022.

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 26/09/2022

Télétransmis Sous-préfecture le 26/09/2022

Le Maire,

Stéphane ALLARD

MAIRIE DE DEMI-QUARTIER

Mairie : BP 130 - 74120 MEGÈVE - Téléphone 04 50 21 23 12 - Télécopie 04 50 58 74 93
Services Techniques : 775 Route d'Etraz - 74120 DEMI-QUARTIER - Téléphone 04 50 93 00 91 - Télécopie 04 50 34 58 79
E-mail : contact@demi-quartier.fr - Site : www.demi-quartier.fr